

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

SG 90/92

Objet :

GARANTIE DE LA VILLE DE
ROYAN D'UN EMPRUNT DE
1.967.000 F. CONTRACTE
PAR LE CENTRE HOSPITALIER DE ROYAN
AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE
MARENNES

Date de convocation
18 Septembre 1990

Date d'affichage
18 Septembre 1990

Nombre de conseillers en exercice
: 32
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29
(1 ne prend pas part au
vote).

UNANIMITE

Déposé à la S/Prefecture de
Rochefort
le 4 Octobre 1990
Application Loi N°82213 du 2 Mars
1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an mil neuf cent quatre
vingt dix le vingt-quatre
Septembre à 18 H 30 le Conseil
Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie, en séance
publique, sous la présidence de
Monsieur Henri LE GUEUT, Premier
Adjoint
au Maire.

Etaient présents : MM. LE GUEUT -
HUGENDBLER - CANDAU - GAVEN -
BERLAND - GAUGUIN - Mme MONTRON -
M. BOISNARD, Adjoint
MM. ALCHER - ALONSO - BARON - Mme
BARRAUD-DUCHERON - MM. BARRIERE -
BENOIT - BUJARD - CHABANEAU-
COASSIN - DINDINAUD - MM.
GUEZENNEC - MARCONI - MONNARD -
MOULINEAU - Mme PELTIER - MM.
QUENTIN - REVOLAT - SABATHIER ,
Conseillers
formant la majorité des membres en
exercice.

Représentés :

MME PARROU par M. LE GUEUT
M. TAP par M. BENOIT
Mme FONTAN Par M. DINDINAUD
M. LACOTTE Par M. BARON

Absents Excusés : M. LE MAIRE - Mme
LISION

M. ALCHER a été élu secrétaire.

Le Conseil d'Administration du
Centre Hospitalier de ROYAN, dans
sa séance du 31 Juillet 1990 a
décidé de contracter auprès de la
Caisse d'Epargne et de

Prévoyance de MARENNES, un emprunt de 1.967.000 Francs destiné à financer l'équipement du Pavillon Malakoff et la tranche d'équipement pour 1990.

et an susdits,
Ont signé au registre, MM. les
membres présents,
Pour copie conforme

Pour le Maire
Le Premier Adjoint

LES CONDITIONS DE CE PRET SONT LES SUIVANTES :

- **MONTANT** :..... 1.967.000 F.
- **DUREE** :..... 7 ans
- **TAUX FIXE** :..... 9,77 %
- **MONTANT DES ANNUITES** :401.027,39 F.

H. LE GUEUT

Il est proposé au Conseil Municipal, d'apporter la garantie de la Ville de ROYAN à ce prêt.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande du Centre Hospitalier de ROYAN

Vu sa séance en date du 31 Juillet 1990

Après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de MARENNES et des conditions générales des prêts

DECIDE :

- **ARTICLE 1er** : La Ville de ROYAN accorde sa garantie au remboursement de l'emprunt de 1.967.000 Francs contracté par le Centre Hospitalier de ROYAN auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de MARENNES pour financer l'équipement du Pavillon MALAKOFF et la tranche d'équipement pour 1990.

- **ARTICLE 2** : Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation est autorisé à signer le contrat à intervenir, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois